



Crises alimentaires aiguës engendrées par des conflits: interventions possibles à la lumière des situations d'urgence actuelles

Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition

Juillet 2024

Le présent document de synthèse du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) a été rédigé par Hilal Elver avec Evan Fraser, Akiko Suwa-Eisenmann et Paola Termine. Y ont également contribué (par ordre alphabétique) Marie-Josèphe Amiot-Carlin, Sayed Azam-Ali, Mahmud Duwayri, Hettie Schönfeldt, Rachid Serraj, Stefan Tangermann et Patrick Webb (Comité directeur du HLPE-FSN). Silvia Meiattini (secrétariat du HLPE-FSN) a contribué à la rédaction, à la révision et à la mise en page. Nous remercions tout particulièrement les quatre évaluateurs externes pour leurs précieux commentaires et Christin Campbell pour sa révision minutieuse.

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), de ses membres, des participants ou du secrétariat. La mention de sociétés spécifiques ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'implique pas qu'ils ont été approuvés ou recommandés par le HLPE-FSN de préférence à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés. Les frontières, noms et désignations utilisés sur les cartes n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du CSA ou du HLPE-FSN concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières et limites.

Le présent document est mis à la disposition du public et sa reproduction et sa diffusion sont encouragées. Il peut être copié, redistribué et adapté à des fins non commerciales, à condition qu'il soit cité de manière appropriée. La reproduction à des fins de revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins éducatives, peut donner lieu à des frais.

Matériel de tiers: les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des éléments du présent travail attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, sont tenus de déterminer si une autorisation est requise pour cette réutilisation et d'obtenir l'autorisation du détenteur des droits d'auteur. Le risque de réclamations résultant de la violation de tout élément de l'ouvrage appartenant à un tiers incombe exclusivement à l'utilisateur.

Référencement du présent document de synthèse: HLPE. 2024. *Crises alimentaires aiguës engendrées par des conflits: interventions possibles à la lumière des situations d'urgence actuelles*. Rome, HLPE-FSN du CSA.

HLPE-FSN

Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) est l'organe des Nations Unies chargé d'évaluer les données scientifiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le monde.

Le HLPE-FSN est l'interface science-politique du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et fournit des analyses et des conseils indépendants, complets et factuels à la demande du CSA. Il élabore ses études suivant un processus scientifique, transparent et inclusif.

Table des matières

1. LE CONTEXTE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGUË INDUITE PAR DES CONFLITS DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI	4
2. IMPACT DES CONFLITS SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LA NUTRITION ET LE DROIT À L'ALIMENTATION	7
<i>Perturbation des systèmes alimentaires.....</i>	<i>8</i>
Interaction entre l'insécurité alimentaire, la santé et les soins.....	8
Attaques délibérées contre la sécurité alimentaire et l'aide humanitaire	8
Les civils les plus exposés.....	9
Réfugiés et personnes déplacées	9
L'impact à long terme de la faim et de la famine	10
Destruction de l'environnement	10
3. BANDE DE GAZA.....	11
L'impact du conflit sur les civils.....	12
Crise de l'aide humanitaire	13
4. SOUDAN	14
Déplacements forcés à grande échelle	15
Importantes incidences sur le secteur agricole et les systèmes alimentaires.....	15
Incidences sur l'accès à l'aide humanitaire et sur la capacité des humanitaires à travailler	16
5. PROTECTION DES CIVILS CONTRE LES VIOLATIONS GRAVES DU DROIT À L'ALIMENTATION, Y COMPRIS LA FAMINE, EN DROIT INTERNATIONAL	17
Droit international des droits de l'homme.....	17
Droit international humanitaire.....	18
Droit pénal international: responsabilité pénale individuelle.....	18
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	18
Réponses immédiates à la famine.....	20
Actions à moyen terme	21
Actions à long terme	22
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	22

1. LE CONTEXTE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGUË INDUITE PAR DES CONFLITS DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a pour mandat et responsabilité d'identifier les problèmes critiques, émergents et durables et d'aider le Comité et ses membres à hiérarchiser les politiques¹ et les mesures à adopter pour pouvoir apporter des réponses immédiates si nécessaire, sur la base des éléments scientifiques existants concernant les conséquences à court, moyen et long termes de conflits sur la sécurité alimentaire et la nutrition. **L'objet de la présente note est d'examiner comment la communauté internationale peut répondre efficacement aux crises alimentaires aiguës provoquées par des conflits, en émettant une série de recommandations concrètes.** À cet égard, **le HLPE-FSN appelle à la coopération institutionnelle et, surtout, encourage la coopération politique** en réponse aux crises alimentaires aiguës provoquées par des conflits, où qu'elles se produisent.

Aujourd'hui, **nous sommes confrontés aux conséquences tragiques de multiples crises de famine et d'insécurité alimentaire aiguë provoquées par des conflits.** Près de 282 millions de personnes dans 59 pays connaissent des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë qui menacent leur vie et leurs moyens de subsistance, nécessitant ainsi une action d'urgence, question de vie ou de mort. Ces crises sont dues à des **vulnérabilités structurelles interdépendantes et superposées** telles que la fragilité des États et les tensions préexistantes, souvent associées à des conflits, à des conditions météorologiques extrêmes, au changement climatique et à des chocs économiques (Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et Réseau mondial contre les crises alimentaires, 2024). Les perturbations des chaînes d'approvisionnement en céréales et en intrants agricoles liées à des conflits (comme celles qui découlent du conflit entre la Russie et l'Ukraine) ont des effets néfastes dans le monde entier, en particulier dans les pays qui souffrent d'insécurité alimentaire en Afrique, au Proche-Orient et en Asie (HLPE, 2022; FAO, 2022; CNUCED, 2022). **Les crises alimentaires se sont aggravées de manière alarmante en 2023**, avec près de 24 millions de personnes supplémentaires confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë par rapport à l'année précédente. Il s'agit de 20 pays dans lesquels 135 millions de personnes font face à une situation de crise alimentaire en raison d'une guerre ou d'un conflit prolongé, notamment de l'Afghanistan, du Burkina Faso, de l'Éthiopie, d'Haïti, du Mali, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la République démocratique du Congo, de la Somalie, du Soudan du Sud, du Yémen, de Gaza et du Soudan, ces deux derniers territoires faisant l'objet du présent rapport.

Le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) classe l'insécurité alimentaire sur une échelle de 1 à 5. Les situations d'insécurité alimentaire aiguë sont classées dans les phases 3 définie comme crise, 4 définie comme urgence et 5 définie comme catastrophe/famine (voir encadré 1)².

¹ Article XXIII du Règlement intérieur du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, section D, par. 12.

² Le présent rapport utilise le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), qui définit l'insécurité alimentaire aiguë, l'insécurité alimentaire chronique et la malnutrition aiguë. Disponible à l'adresse: https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/communication_tools/brochures/IPC_Brochure_Understanding_the_IPC_Scales.pdf.

Encadré 1. Définition de l'insécurité alimentaire aiguë dans le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)

Le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), partenariat mis en place entre diverses organisations aux niveaux mondial, régional et national, définit une échelle mondiale commune à utiliser pour classer la gravité et l'ampleur de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Son analyse est validée par le Comité de revue de la famine (CRF), qui évalue la qualité des données et des projections.

L'insécurité alimentaire aiguë désigne une situation qui prévaut à un moment donné, par opposition à l'insécurité alimentaire chronique, qui désigne une situation persistante. L'IPC distingue cinq phases d'insécurité alimentaire aiguë:

Phase 1 de l'IPC Aucune/Minimale	Phase 2 de l'IPC Stress	Phase 3 de l'IPC Crise	Phase 4 de l'IPC Urgence	Phase 5 de l'IPC Catastrophe/ Famine
Les ménages sont capables de couvrir leurs besoins essentiels alimentaires et non-alimentaires sans s'engager dans des stratégies atypiques ou non durables pour accéder à de la nourriture et à des revenus.	Les ménages ont une consommation alimentaire minimalement adéquate mais ne peuvent pas assumer certaines dépenses non-alimentaires sans s'engager dans des stratégies d'adaptation de stress.	Les ménages: ont des déficits de consommation alimentaire reflétés par une malnutrition aiguë élevée ou supérieure aux niveaux habituels; ou parviennent à couvrir leurs besoins alimentaires essentiels de façon marginale mais seulement en se départissant de leurs avoirs de moyens d'existence majeurs ou en employant des stratégies d'adaptation de crise.	Les ménages: ont d'importants déficits de consommation alimentaire reflétés par une malnutrition aiguë très élevée et une mortalité excessive, ou sont en mesure de réduire l'importance des déficits alimentaires mais uniquement en utilisant des stratégies d'adaptation d'urgence et en liquidant leurs avoirs.	Les ménages manquent énormément de nourriture et/ou de quoi subvenir à leurs autres besoins de base malgré une utilisation maximale des stratégies d'adaptation. Des niveaux d'inanition, de décès, de dénuement et de malnutrition aiguë critiques sont évidents. Pour être classée en phase Famine, une zone doit avoir des niveaux de malnutrition aiguë et de mortalité extrêmement critiques.

L'échelle ci-dessus de l'insécurité alimentaire aiguë est complétée par la malnutrition aiguë, exprimée par la maigreur des enfants (mesurée par le tour de bras ou le rapport poids/taille) ou la présence d'œdèmes.

Pour l'IPC, la famine existe dans les zones dont les résultats sont égaux ou supérieurs aux seuils suivants ou sont susceptibles de l'être:

- 20 pour cent des ménages dont la consommation alimentaire est très insuffisante;
- 30 pour cent des enfants de 6 à 59 mois souffrent de malnutrition aiguë; et
- taux brut de mortalité: > 2 décès pour 10 000 personnes par jour.

L'IPC stipule que l'insécurité alimentaire aiguë commence à la phase 3. L'urgence (phase 4) est une situation extrêmement grave où une action urgente s'impose pour sauver des vies. Des ménages peuvent se trouver en situation de catastrophe/famine (phase 5) et connaître des conditions de famine, même si la zone où ils vivent n'est pas classée en phase 5. Cela peut être dû au décalage entre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la mortalité, ainsi qu'à la difficulté d'identifier les causes de la mortalité.

Note: Les décès sont comptabilisés s'ils sont dus à un manque de consommation d'aliments ou à l'interaction entre une consommation d'aliments insuffisante et une maladie, mais pas s'ils sont liés à un traumatisme, d'où la difficulté d'évaluer la famine dans les situations de conflit.

Sources: IPC Global Partners. 2021. *Integrated Food Security Phase Classification Technical Manual Version 3.1. Evidence and Standards for Better Food Security and Nutrition Decisions*. Rome.

https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/manual/IPC_Technical_Manual_3_Final.pdf; IPC,

non daté. *Guidance note: famine classification*. Rome.

https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC-Guidance-Note-on-Famine.pdf.

De vives inquiétudes concernant les crises alimentaires aiguës provoquées par les conflits ont été soulevées récemment dans de nombreuses régions, notamment à Gaza et au Soudan, où les populations souffrent de plus en plus de faim aiguë et risquent la famine (ONU, 2024c). Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a déclaré:

La bande de Gaza compte le plus grand nombre de personnes souffrant d'une faim catastrophique jamais enregistré par le Rapport mondial sur les crises alimentaires, alors même que des camions d'aide bloqués font la queue à la frontière. Le conflit au Soudan a engendré la plus grande crise de déplacement interne au monde, avec d'atroces conséquences sur la faim et la malnutrition, en particulier pour les femmes et les enfants (Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et Réseau mondial contre les crises alimentaires, 2024, p. vii).

À **Gaza**, la quasi-totalité de la population (2,15 millions de personnes, soit 96 pour cent de la population) est confrontée à un niveau élevé d'insécurité alimentaire aiguë et de malnutrition aiguë. L'ensemble du territoire est classé en situation d'urgence (phase 4 de l'IPC). Quelque 677 000 personnes se trouvent dans une situation catastrophique/de famine (phase 5 de l'IPC), mourant de faim et ayant épuisé leurs capacités de survie (IPC, 2024a). Plus d'un million de personnes, soit la moitié de la population, devaient être confrontées à la mort et à la famine (phase 5 de l'IPC) à la mi-juillet (IPC, 2024a; PAM et FAO, 2024a). Il importe de rappeler que Gaza et le Soudan souffraient déjà d'un conflit prolongé et de crises alimentaires avant l'escalade actuelle.

Au **Soudan**, 25,6 millions de personnes, soit la moitié de la population, sont en situation de crise alimentaire (phase 3 de l'IPC ou plus), ce qui est deux fois plus qu'il y a un an. Parmi elles, 8,5 millions (18 pour cent de la population) sont en situation d'urgence (phase 4 de l'IPC) et 755 000 en situation de catastrophe/famine (phase 5 de l'IPC) (IPC, 2024b). Dans les mois à venir (juin à septembre 2024), qui coïncident avec la «période de soudure» annuelle, il existe un risque de catastrophe/famine (phase 5). La crise soudanaise a également de graves conséquences régionales, car elle peut provoquer des conflits et des difficultés dans les pays voisins.

Lorsqu'une famine est déclarée par l'IPC³, il est déjà trop tard et trop de décès évitables ont déjà eu lieu. La famine n'a été déclarée que deux fois par le passé, en Somalie en 2011 et au Soudan du Sud en 2017. Au moment où la famine a été déclarée, il y avait déjà eu de nombreux décès et des dommages irréversibles subis par la population. **Il faut que la communauté internationale agisse et que les donateurs financent l'assistance, même si la phase 5 de catastrophe/famine n'a pas encore été déclarée par l'IPC.**

Chaque crise alimentaire est différente et repose sur des facteurs locaux tels que la nature du conflit, la géographie et la taille de la population touchée. Cependant, les crises alimentaires dues à des conflits sont des tragédies créées par l'homme et peuvent, en tant que telles, être évitées (Webb, 2021).

Souvent, la situation politique, financière, logistique et sécuritaire empêche les organismes humanitaires d'affronter la famine suffisamment rapidement. C'est notamment le cas dans les zones de conflit. Depuis quelques années, les crises humanitaires multiples et simultanées, la diminution du financement humanitaire et l'augmentation des coûts créent des menaces supplémentaires pour de nombreuses populations en situation d'insécurité alimentaire et exacerbent cette insécurité, incitant à recourir à des

³ Bien que ce soient des experts de l'IPC qui effectuent et examinent l'analyse requise pour classer une famine, seuls des gouvernements et des hauts fonctionnaires de l'ONU peuvent faire une déclaration officielle, ce qui implique un processus bureaucratique complexe. À de nombreuses reprises, des pays ont hésité à le faire (Gupta, 2024). Depuis la mise en place de l'IPC en 2004, il n'y a été recouru que pour identifier deux famines: dans deux régions de Somalie en 2011 et au Soudan du Sud en 2017. En Somalie, plus de 100 000 personnes sont mortes avant que la famine ne soit officiellement déclarée. Au Yémen et en Éthiopie, cependant, les analystes de l'IPC ont exprimé de vives inquiétudes quant à l'insécurité alimentaire liée aux guerres civiles, mais l'on ne disposait pas de suffisamment d'informations de la part des gouvernements pour procéder à une évaluation formelle.

stratégies d'adaptation qui compromettent la subsistance à moyen et long termes. Cette situation accroît le risque de malnutrition, en particulier chez les femmes, les enfants et les personnes en situation de vulnérabilité. La recherche scientifique a démontré que les enfants touchés par l'insécurité alimentaire, même sur de courtes périodes, connaissent ensuite des graves et durables problèmes de santé (Martin-Shields et Stojetz, 2019).

Les crises alimentaires sont par nature des crises de santé publique et des crises nutritionnelles.

Les atténuer requiert des réponses holistiques intersectionnelles. C'est pourquoi il serait mieux de les aborder de manière globale plutôt que de se concentrer sur la fourniture de nourriture et de remèdes immédiats. Étant donné que «la proportion de personnes sous-alimentées vivant dans des pays en proie à un conflit ou à une crise prolongée est presque trois fois plus élevée que dans les autres pays en développement», il est urgent que la communauté internationale et les institutions des Nations Unies s'attaquent à l'insécurité alimentaire aiguë induite par les conflits (FAO, 2016a, p. 4).

Face à cette urgence, il a été mis en place diverses institutions et normes juridiques internationales pour prévenir l'insécurité alimentaire aiguë induite par les conflits, y répondre et aider les pays à s'en relever. En 2018, **en réponse à la faim croissante et à la menace de famine que les conflits armés faisaient peser sur des millions de personnes, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité la résolution 2417 sur le lien entre les conflits armés et l'insécurité alimentaire.** Cette résolution définit la famine comme un crime de guerre si elle est utilisée intentionnellement contre des civils comme méthode de guerre. Cette position a été réaffirmée dans plusieurs engagements juridiques internationaux qui visent à prévenir la famine dans les conflits et à obliger les auteurs de crimes flagrants à rendre des comptes. La résolution demande également à des institutions des Nations Unies telles que la FAO et le Programme alimentaire mondial (PAM) d'informer périodiquement le Conseil de sécurité de l'ONU de l'aggravation de la faim et de la menace de famine en surveillant la sécurité alimentaire dans les pays en situation de conflit qui connaissent des crises alimentaires, le but étant de définir des mesures préventives (FAO et PAM, 2023a)⁴.

2. IMPACT DES CONFLITS SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LA NUTRITION ET LE DROIT À L'ALIMENTATION

Les conflits mettent en péril le droit à une alimentation suffisante de diverses manières, par la destruction, le déplacement, le contrôle et l'utilisation de la «faim comme arme» (Kemmerling, Schetter, Wirkus, 2022). Ils peuvent déclencher l'insécurité alimentaire par la perte de biens, l'affaiblissement des capacités d'adaptation des communautés et l'effondrement des systèmes de soutien social. Ils peuvent également mettre en péril le droit à une alimentation suffisante de diverses manières, notamment en perturbant les activités agricoles et les chaînes d'approvisionnement, en détériorant les économies liées à l'alimentation et en compromettant délibérément l'accès des parties au conflit à l'alimentation et à l'aide humanitaire. D'une manière générale, ils affaiblissent la capacité à absorber ou à surmonter d'autres chocs et facteurs de stress tels que le changement climatique, les catastrophes naturelles ou la volatilité des prix des aliments.

Les conflits peuvent également affecter gravement les revenus et le pouvoir d'achat des ménages. Le chômage de masse et l'effondrement des services sociaux limitent la capacité d'accès à la nourriture, tandis que la dévaluation monétaire, l'inflation des prix, les perturbations et les distorsions du marché ainsi que la dépendance à l'égard des importations d'aliments en raison de pénuries peuvent rendre le prix des produits alimentaires de base prohibitif. Les conflits exacerbent donc les inégalités existantes, exposant des segments déjà vulnérables de la société à l'insécurité alimentaire. Ils peuvent également provoquer des déplacements massifs de population, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

La famine est un processus par lequel les systèmes alimentaires et les services gouvernementaux s'effondrent, créant un état d'appauvrissement, un état de santé de plus en plus médiocre, la propagation

⁴ À ce jour, il a été publié 13 alertes. La plus récente portait sur la Palestine et le Soudan.

de maladies transmissibles et une mortalité accrue. Il faut donc assurer une réponse fonctionnelle croisée entre la santé, le logement, la protection et l'alimentation, sans ignorer aucun de ces aspects.

Perturbation des systèmes alimentaires

Les systèmes alimentaires jouent un rôle extrêmement important dans la résilience et la survie en temps de crise (Thorne-Lyman *et al.*, 2018; MNF (Micronutrient Forum), PAM, ST4N (Standing Together for Nutrition) et UNICEF, 2024). Dans le monde, quelque 2,5 milliards de personnes dépendent, pour leur subsistance, du secteur agricole, principale source de revenus des populations de nombreux pays actuellement en proie à des conflits, comme le Soudan et l'Afghanistan.

Les conflits tendent à perturber la production d'aliments et à épuiser les réserves de semences en limitant les activités agricoles. Comme la plupart des combats se déroulent dans des zones rurales, les conflits détruisent ou contaminent les terres agricoles (par des mines terrestres ou des armes chimiques) et des infrastructures telles que les canaux d'irrigation, les routes, les ponts et les installations de stockage ou de transformation (Kemmerling, Schetter et Wirkus, 2022). Les agriculteurs, pêcheurs et autres producteurs d'aliments peuvent être dans l'incapacité de travailler en raison de restrictions imposées à leurs déplacements ou parce qu'ils ont fui ou ont été enrôlés de force dans une armée ou des milices. Les récoltes sont souvent pillées ou détruites, les infrastructures agricoles et de pêche peuvent être gravement endommagées et il peut être difficile de se procurer des intrants agricoles essentiels. Les réserves de semences peuvent être épuisées, mettant en péril la récolte suivante. Les éleveurs et les bergers sont particulièrement vulnérables à la perte de leurs moyens de subsistance, étant forcés d'abandonner leur bétail ou confrontés à des difficultés d'accès à la nourriture et à l'eau. Les conflits perturbent également les marchés aux bestiaux et les services vétérinaires, bloquent les routes de migration du bétail et peuvent conduire à l'abattage d'animaux (FAO, 2016b).

Interaction entre l'insécurité alimentaire, la santé et les soins

À mesure que l'insécurité alimentaire s'étend, les causes sous-jacentes de malnutrition évoluent et interagissent les unes avec les autres: lorsque l'insécurité alimentaire s'aggrave, elle influe sur l'environnement social et familial (entraide, proches et réseaux sociaux plus larges) ainsi que sur l'accès aux soins et aux services de santé. Lors d'une urgence humanitaire, la sécurité alimentaire pâtit fortement de bouleversements sociaux, en particulier lorsqu'une migration forcée (ou une mobilité et un accès restreints causés par un conflit) compromet l'intégrité des ménages. Au plus fort d'une catastrophe humanitaire, toutes les causes sous-jacentes de malnutrition s'intensifient fortement sous les effets combinés (multiplicatifs) d'un effondrement complet des trois dimensions (disponibilité de nourriture, de santé et de soins et accès à ces biens). Il en résulte souvent une augmentation exponentielle des taux de malnutrition et de mortalité liée à la relation synergique qui se produit entre ces causes (Young et Jaspars, 2009).

Attaques délibérées contre la sécurité alimentaire et l'aide humanitaire

Dans de nombreuses situations, les parties à un conflit armé ne sont pas disposées à s'acquitter de la responsabilité qu'elles ont d'assurer l'accès aux services et aux biens de base, y compris la nourriture. Celles activement impliquées dans le conflit peuvent même délibérément compromettre la sécurité alimentaire des civils pour des raisons politiques ou militaires en ciblant intentionnellement les marchés et les ports et en pillant ou assiégeant les communautés dans le but de provoquer des difficultés et la famine (Kemmerling, Schetter et Wirkus, 2022).

L'aide alimentaire humanitaire peut constituer une bouée de sauvetage vitale. Cependant, elle se heurte souvent à d'importants obstacles politiques, sécuritaires et infrastructurels qui entravent son bon fonctionnement. Elle fait également l'objet de tentatives fragmentées d'entités qui souhaitent la contrôler (Mercy Corps, 2023a).

Les pays théâtres d'un conflit qui dure tendent à être particulièrement fragiles et à avoir une mauvaise gouvernance et des infrastructures déficientes, ce qui entrave la coordination et la livraison de l'aide alimentaire. L'ingérence de forces politiques, la lourdeur des négociations sur l'afflux d'aide et,

parfois, les règlements de pays donateurs interdisant de traiter avec des groupes classés comme terroristes, comme le groupe Al-Shabaab en Somalie, les Taliban en Afghanistan ou l'EIL en Syrie, peuvent également ralentir la réponse humanitaire (Devereux, Sida et Nelis, 2017). L'acheminement de l'aide humanitaire peut également être fortement entravé par des combats (ONU, 2024a). Les organismes humanitaires ont toutefois continué de s'employer à apporter une aide vitale selon diverses modalités, par exemple en utilisant des largages aériens ou en construisant des ports temporaires par voie maritime lorsque les routes sont trop peu sûres. Néanmoins, ces alternatives sont coûteuses et souvent inefficaces pour atteindre la population cible (Amnesty International, 2024). Par conséquent, des mesures telles que les largages aériens ne devraient être utilisées que dans les endroits qui ne peuvent être atteints autrement, et seulement si elles sont nécessaires pour sauver des vies humaines.

Les civils les plus exposés

À mesure que l'insécurité alimentaire s'intensifie, les populations touchées sont de plus en plus exposées aux menaces physiques, à la séparation des familles, à une marginalisation accrue, à la violence sexiste et aux attaques lorsqu'elles cherchent de la nourriture et des soins médicaux. L'insécurité alimentaire extrême oblige souvent les gens à se tourner vers des mécanismes d'adaptation néfastes, comme le rationnement ou le fait de sauter des repas, la consommation d'aliments pour animaux, la mendicité, les mariages précoces, le travail d'enfants, l'enrôlement d'enfants dans des combats et l'offre de rapports sexuels en échange de nourriture. L'accès à l'information sur la disponibilité et l'accessibilité de l'aide alimentaire est également limité, ce qui expose les groupes vulnérables à un risque accru d'exploitation et d'abus (Global Protection Cluster, 2017).

En période de conflit, les **groupes défavorisés** (comme les enfants de moins de 5 ans, les orphelins, les femmes enceintes et allaitantes, les ménages dirigés par une femme, les réfugiés et les personnes déplacées, les personnes âgées, les personnes handicapées, les minorités et les communautés déjà marginalisées souffrant d'exclusion sociale et de discrimination) **tendent à avoir le moins de ressources et les capacités d'adaptation les plus faibles, ce qui les rend vulnérables à l'insécurité alimentaire**. Les pasteurs, les nomades et les communautés autochtones sont également vulnérables, les conflits entravant leur accès à la terre, à la pêche et aux ressources cynégétiques. Enfin, en temps de paix, les femmes et les filles sont déjà, dans le monde, confrontées à des vulnérabilités structurelles et à des inégalités ancrées dans les pratiques et les lois traditionnelles. Les situations de conflit limitent encore davantage leur accès aux ressources et compromettent leur sécurité alimentaire et leur nutrition (FAO et Banque asiatique de développement, 2013).

Réfugiés et personnes déplacées

L'un des principaux effets des conflits est le déplacement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières. Le nombre de personnes déplacées, qui atteint des sommets depuis que l'on tient des registres, s'est établi à 71 millions en 2023 (IDMC, 2023). Une étude menée par le PAM a révélé que les pays où l'insécurité alimentaire est la plus forte, associée à un conflit armé, sont ceux où les migrations de réfugiés vers l'étranger sont les plus importantes (PAM, 2017).

Les déplacements induits par les conflits posent d'autres problèmes de sécurité alimentaire, car les camps de personnes déplacées, qui disposent souvent de mauvaises conditions sanitaires et d'un accès limité ou inexistant à la nourriture, au logement, à l'eau et à l'énergie, sont sujets à la contagion et aux maladies. De Waal (1997) affirme donc que les crises alimentaires sont aussi des crises sanitaires, la plupart des décès étant dus à des maladies hydriques et transmissibles telles que la diarrhée. En outre, en raison des mauvaises conditions d'hygiène et de la propagation de maladies, les vaccins sont aussi utiles que l'aide alimentaire (Devereux, Sida et Nelis, 2017). Les personnes qui fuient les conflits sont souvent contraintes de laisser derrière elles leurs biens, et leur indépendance économique peut être entravée par les coûts de transit, la diminution des possibilités de revenus et la limitation des droits dans le pays d'accueil. Les communautés d'accueil peuvent également connaître des tensions sur leurs approvisionnements alimentaires, surtout si elles sont déjà confrontées à une instabilité économique. Les situations de conflit entraînent souvent des déplacements massifs, d'où l'extrême difficulté qu'ont les organismes humanitaires à atteindre les populations déplacées et en mouvement, qui se trouvent souvent dans des situations catastrophiques, sans accès à la nourriture, à l'eau potable ou à des

installations de cuisine appropriées. Pour répondre à ces besoins, il faut davantage de fonds, des réponses innovantes et une plus grande souplesse des organismes d'aide.

L'impact à long terme de la faim et de la famine

L'insécurité alimentaire aiguë et la malnutrition provoquées par les conflits **ont des effets néfastes durables et irréversibles** sur la santé, la productivité, le bien-être et la cohésion sociale. Ces effets peuvent perturber des populations entières pendant de nombreuses années et parfois sur plusieurs générations, qu'une «famine» ait été déclarée ou non.

Les effets des crises alimentaires touchent de manière disproportionnée les **femmes**, les **filles** et les **enfants**. Il ressort des textes spécialisés un consensus général selon lequel la faim exacerbe l'inégalité des genres (Papastavrou, 2023; OXFAM, 2013; FAO et ONU-Femmes, 2022; OCHA, non daté). Les femmes enceintes qui ont une mauvaise alimentation et donc une nutrition insuffisante s'exposent à un risque accru de prééclampsie, d'hémorragie, d'anémie et de décès. Les mortinaissances peuvent être plus fréquentes et les enfants peuvent souffrir d'insuffisance pondérale à la naissance, d'émaciation et de retards de développement tout au long de leur cycle de vie (UNICEF, 2024b). En outre, les femmes enceintes exposées à un conflit donnent naissance à des enfants de poids inférieur, transmettant ainsi les effets néfastes de ce conflit d'une génération à l'autre (Camacho, 2008; Akresh *et al.*, 2023).

La plupart des études issues d'un vaste corpus de recherche soulignent l'importance cruciale d'une bonne nutrition au cours des «1 000 premiers jours», généralement définis comme la période allant de la conception à l'âge de 2 ans (Hoddinott *et al.*, 2013). Cela inclut les six premiers mois de la vie, au cours desquels la plupart des nutriments du nourrisson proviennent du lait maternel, dont la production est directement liée à la nutrition de la mère (Likhar et Patil, 2022). Les conflits ont un effet néfaste sur l'allaitement maternel, privant les enfants de ce lait nutritif et protecteur (Andersson *et al.*, 2010). L'environnement de la petite enfance peut provoquer des changements épigénétiques qui persistent tout au long de la vie (Heijmans *et al.*, 2009).

Il est également de plus en plus évident que la famine peut avoir un impact intergénérationnel en raison des effets néfastes qu'elle a sur la santé et sur la capacité de travailler et, partant, de gagner un revenu (Chen et Zou, 2007). En plus d'exposer directement les foyers à la violence et à l'insécurité alimentaire, les conflits peuvent donc déchirer des familles, interrompre une scolarité, couper l'accès aux soins de santé et supprimer des emplois. La santé physique et mentale des enfants peut en pâtir, ce qui limite leurs perspectives d'avenir et leurs résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (Ramirez et Haas, 2022; Hoddinott *et al.*, 2013).

Destruction de l'environnement

L'impact des guerres sur l'environnement et des ressources naturelles telles que le sol, l'air, l'eau et la perte de diversité biologique a souvent été négligé et sous-estimé. Les bombardements aériens ont d'énormes répercussions néfastes, endommageant les terres agricoles, détruisant les arbres et exterminant la faune et la flore. L'érosion des sols et la pollution des ressources en eau sont les effets environnementaux les plus courants de la guerre (Meaza *et al.*, 2024). En outre, en période de conflit, des risques naturels tels que la sécheresse ou de fortes pluies affectent une population déjà vulnérable et accroissent durablement son insécurité alimentaire et sa santé.

La plupart du temps, **les dommages réels causés à l'écosystème ne peuvent être étudiés en temps de guerre**. Ces destructions peuvent être un effet secondaire de la guerre, un dommage délibéré causé pour armer l'environnement contre les civils, ou une destruction intentionnelle durable de terres ennemies. Même si la destruction de l'écosystème par la guerre ne date pas d'hier, le terme «écocide» n'a été utilisé que récemment, en relation avec des guerres, et défini comme tout acte délibéré commis pour causer des dommages étendus ou durables à l'environnement (Stop Ecocide Foundation, 2021; Kostin, 2024; Ahmed, Gayle et Mousa, 2024). Les réponses humanitaires considèrent souvent la destruction de l'environnement comme un effet secondaire de la guerre, non comme une stratégie délibérée. Cela doit changer. **Il est urgent d'apporter des réponses humanitaires qui prennent en considération les**

dommages environnementaux causés par la guerre⁵. Il faut, lorsqu'ils conçoivent des interventions d'urgence, que les acteurs humanitaires prennent en compte la destruction des écosystèmes et encouragent les bonnes pratiques et la remise en état. En outre, il faut que les auteurs de ces actes soient tenus responsables des dommages causés à l'environnement.

Les considérations environnementales dans la reconstruction d'après-guerre sont également importantes. La reconstruction peut être l'occasion de mettre en place des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de promouvoir des méthodes de production agricole plus durables et régénératives. Ces investissements précoces pourront se révéler payants à long terme. Avec le soutien de la FAO et du PAM, il existe plusieurs exemples d'introduction de bonnes pratiques agricoles mieux adaptées au changement climatique dans des régions anciennement touchées par des crises⁶.

Globalement, outre les souffrances humaines immédiates, la famine provoquée par les conflits entraîne des problèmes de santé publique qui durent des décennies et d'importants dommages structurels. Elle appelle donc une réponse globale, holistique, intersectorielle et rapide de la part de la communauté internationale.

La prochaine section de la présente note examinera les conflits qui se déroulent actuellement à Gaza et au Soudan et leur impact sur l'insécurité alimentaire aiguë, ainsi que sur les risques de famine. Les circonstances particulières de ces deux endroits diffèrent fortement, mais les effets néfastes des conflits sur les systèmes alimentaires et la santé humaine y sont très similaires.

3. BANDE DE GAZA

L'une des crises alimentaires les plus urgentes et les plus graves de notre époque sévit dans la bande de Gaza (également appelée Gaza), où **l'ensemble de la population (environ 2,2 millions de personnes) est confronté à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë** et ne peut même pas satisfaire ses besoins les plus élémentaires en matière de subsistance, y compris les besoins alimentaires de base.

Avant la crise actuelle, la bande de Gaza était considérée comme un point chaud de la crise alimentaire et faisait l'objet d'un blocus depuis 2007. Depuis, la croissance du PIB réel par habitant à Gaza a diminué (-2,5 pour cent par an) en raison de la forte croissance démographique et des possibilités limitées de commerce et d'emploi; le revenu par habitant est quatre fois inférieur à celui de la Cisjordanie, le taux de chômage atteint 45 pour cent (FMI, 2023) et 53 pour cent de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (FMI, 2023).

La bande de Gaza dépendait auparavant d'importations (qui représentaient 54 pour cent du PIB), principalement d'Israël, mais de plus en plus d'Égypte, avec des restrictions et des contrôles importants. Elle est extrêmement dépendante des mouvements transfrontières de marchandises, d'eau et d'électricité. En outre, les envois de fonds de migrants constituaient une bouée de sauvetage.

Ces 17 dernières années, avant la guerre actuelle, 35 pour cent des terres agricoles de la bande de Gaza et jusqu'à 85 pour cent de ses eaux de pêche faisaient l'objet de restrictions pour diverses raisons, notamment la création de zones tampons à différents endroits (UNESCO, 2017). Les habitants sont confinés dans l'un des espaces les plus densément peuplés au monde (5 900 habitants au kilomètre carré), dans des conditions de conflit chronique, avec un accès insuffisant à l'eau potable et l'absence d'un système d'égouts approprié, et l'électricité n'est disponible que pendant une demi-journée. En septembre 2022, 70 pour cent de la population de Gaza était en situation d'insécurité alimentaire, la

⁵ Par exemple, les camps de Rohingya au Bangladesh ont détruit de vastes étendues de jungle et sont jonchés d'emballages de biscuits en plastique.

⁶ Voir également: page web de la FAO sur les bonnes pratiques de résilience, <https://www.fao.org/capacity-development/resources/good-practices/resilience/fr/>; page web du PAM sur le renforcement de la résilience, <https://www.wfp.org/resilience-building>; FAO. 2021. *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2021. Rendre les systèmes agroalimentaires plus résilients face aux chocs et aux situations de stress*. Rome. <https://openknowledge.fao.org/items/5b0380a5-8fe2-4c5c-be99-ed8882e5b856>.

moitié de la population dépendant de l'aide humanitaire comme principale source de revenus (IPC, 2024a).

L'escalade de la violence après le 7 octobre 2023 a entraîné à Gaza le déclin le plus rapide jamais enregistré de l'état nutritionnel d'une population. Elle a entraîné la **destruction ou l'endommagement de 80 à 96 pour cent des biens agricoles**, y compris les serres et les systèmes d'irrigation, de 81 pour cent du secteur de la pêche, de 57 pour cent des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et de 62 pour cent des routes. **Nombre de logements (62 pour cent) sont inhabitables.** Dans leur majeure partie (80 pour cent), les habitants ont été déplacés de force, la plupart à plusieurs reprises, et **80 pour cent de la population active a perdu ses moyens de subsistance et l'accès à des activités génératrices de revenus** (Vos, Elouafi, Swinnen, 2024). En outre, 84 pour cent des équipements de santé ont été détruits; les installations de gestion des déchets et d'énergie électrique ont été endommagées ou détruites, et l'électricité a été coupée ou interrompue (Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et Réseau mondial contre les crises alimentaires, 2024). Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) estime qu'au moins 100 000 mètres cubes d'eaux usées sont déversés chaque jour sur terre ou dans la Méditerranée. Les prix des aliments ont grimpé en flèche et le système bancaire s'est effondré.

L'impact du conflit sur les civils

Les femmes, les enfants et les nouveau-nés de Gaza supportent de manière disproportionnée le fardeau de l'escalade des hostilités dans le territoire palestinien occupé. À l'heure actuelle, **70 pour cent des quelque 35 000 victimes sont des femmes et des enfants.** Plus de 650 000 enfants ne sont pas scolarisés (Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et Réseau mondial contre les crises alimentaires, 2024). L'effondrement des services de santé, combiné à la famine et à l'augmentation exponentielle des maladies infectieuses, a fait de nombreuses victimes.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Agence du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) pour la santé sexuelle et reproductive et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont mis en garde la communauté internationale contre les conditions catastrophiques auxquelles Gaza sera confrontée même après la fin du conflit. On estime à 50 000 le nombre de femmes enceintes à Gaza, dont plus de 180 accouchent chaque jour. Sur ces femmes, 15 pour cent sont susceptibles de connaître des complications liées à la grossesse ou à l'accouchement et d'avoir besoin de soins médicaux supplémentaires.

Avant octobre 2023, la malnutrition était déjà élevée chez les femmes enceintes, ce qui avait des répercussions sur la survie et le développement des enfants. Actuellement, environ 90 pour cent des enfants de moins de 2 ans et 95 pour cent des femmes enceintes et allaitantes sont confrontés à une insécurité alimentaire et une malnutrition graves, car ils ne consomment que deux groupes d'aliments ou moins par jour. Alors que l'accès à la nourriture et à l'eau se dégrade, les mères luttent pour nourrir et soigner leur famille, ce qui accroît les risques de malnutrition, de maladie et de décès.

Plus de 80 pour cent des ménages, s'ils disposent encore d'une maison, n'ont pas accès à l'eau potable. Depuis le début de la guerre, les habitants de Gaza ne disposent que d'un litre d'eau par jour (alors que la norme générale est de 15 litres par personne et par jour). La combinaison de ces facteurs fait qu'au moins 90 pour cent des enfants de moins de 5 ans sont touchés par une ou deux maladies infectieuses, 70 pour cent d'entre eux souffrant de diarrhée, soit une multiplication par 23 en février par rapport à la situation de référence de 2022 (OMS, 2024). Dès février 2024, l'OMS, le PAM et l'UNICEF ont averti que la nutrition des enfants continuerait de chuter, provoquant des décès évitables et des problèmes de santé qui affecteront les enfants de Gaza pour le reste de leur vie et pourront se transmettre à la génération suivante (OMS, PAM et UNICEF, 2024).

Après plusieurs mois de guerre, les habitants de Gaza ont épuisé toutes les stratégies de survie. Ils consomment du foin pour le bétail, mendient ou vendent leurs biens pour acheter de la nourriture. La dévastation, l'assiégement, la destruction des infrastructures et l'accès humanitaire fortement

restreint ont exposé jusqu'à la moitié de la population à la menace de famine, classée par l'IPC en phase 5.

Au 8 juin 2024, la famine n'avait pas encore été officiellement déclarée à Gaza par le Comité de revue de la famine (CRF)⁷. Dans son analyse la plus récente, datée du 25 juin 2024, le CRF a déclaré que l'ensemble de la bande de Gaza risquait d'être exposé, dans les mois à venir, à un risque «plausible» de famine lié à de nouveaux éléments, déclarant:

Un risque élevé de famine persiste tant que le conflit se poursuit et que l'accès humanitaire est restreint... Le CRF encourage toutes les parties prenantes qui utilisent l'IPC pour prendre des décisions de haut niveau à comprendre que le fait qu'une classification de famine soit confirmée ou non ne change rien au fait que des souffrances humaines extrêmes sont sans aucun doute actuellement endurées dans la bande de Gaza et ne modifie pas l'impératif humanitaire immédiat qu'il y a à remédier à ces souffrances civiles en permettant un accès humanitaire complet, sûr, sans entrave et durable dans et à travers la bande de Gaza, y compris en cessant les hostilités. Aucun acteur ne devrait attendre qu'une classification de famine soit établie pour agir en conséquence (ONU, 2024a).

Crise de l'aide humanitaire

Gaza est un territoire occupé depuis longtemps, dépendant des importations de nourriture et de l'aide. Avant le 7 octobre 2023, environ 500 camions y entraient chaque jour, transportant à la fois de l'aide humanitaire et des produits commerciaux permettant à la population de survivre sur place. Ce nombre a chuté d'environ 75 pour cent dans les premiers mois du conflit. Depuis, très peu de fournitures humanitaires ont été autorisées à entrer à Gaza en raison de restrictions, de refus arbitraires, de problèmes d'infrastructure et de problèmes de sécurité. Faisant écho aux avertissements profonds et répétés des humanitaires sur la gravité de la situation d'urgence qui prévaut à Gaza par manque d'accès à l'aide, le Secrétaire général de l'ONU a noté qu'«au moins la moitié des missions d'aide humanitaire se voient refuser l'accès, sont entravées ou annulées pour des raisons opérationnelles ou de sécurité» (ONU, 2024b).

Le droit international humanitaire régit la protection des civils en temps de guerre. À Gaza, ces principes ont été ignorés. L'aide humanitaire fait l'objet de négociations constantes et n'est pas mise en œuvre de manière cohérente. Le 22 décembre 2023, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, au sujet de la crise humanitaire en cours à Gaza, la résolution 2720, qui appelle à accroître les livraisons de carburant, de nourriture et de fournitures médicales. Elle exige notamment la fourniture immédiate, sûre et sans entrave d'une aide humanitaire à grande échelle directement à la population civile palestinienne dans l'ensemble de la bande de Gaza. Le Conseil a exigé que les parties «autorisent, facilitent et permettent» l'application des principes du droit international humanitaire pour que l'on puisse coordonner la mise en œuvre de la résolution 2720 (Conseil de sécurité de l'ONU, 2023). En outre, le Secrétaire général de l'ONU a nommé un coordonnateur de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza. Malheureusement, plusieurs mois après l'adoption de la résolution 2720, on n'y a pas observé d'augmentation significative de l'ampleur et de la prévisibilité de la distribution de l'aide humanitaire.

L'aide humanitaire est entièrement disponible à la frontière de Gaza, mais son entrée y est bloquée, l'infrastructure technique et administrative a été détruite et les travailleurs humanitaires ne peuvent pas acheminer l'aide dans de bonnes conditions de sécurité. L'ONU a indiqué qu'au 30 avril, 254 travailleurs humanitaires et au moins 493 travailleurs de la santé avaient été tués à

⁷ En mars 2024, le Comité de revue de la famine a conclu que «la famine est désormais prévue et imminente» dans le nord de Gaza d'ici à la fin du mois de mai. Le 8 juin 2024, le même organisme a rejeté cette conclusion et déclaré qu'il n'était pas «plausible» que le nord de Gaza soit entré en état de famine, au motif que de telles affirmations ignoraient ou sous-estimaient la valeur des sources commerciales de nourriture et de certaines formes d'aide humanitaire. Voir: <https://www.fdd.org/analysis/2024/06/17/expert-panel-rejects-claims-of-famine-in-northern-gaza/>.

Gaza. Il s'agit d'infirmières, de personnel paramédical, de médecins et d'autres personnels médicaux (Conseil de sécurité de l'ONU, 2024).

Il faudrait clarifier les deux questions qui entravent actuellement la distribution de l'aide à Gaza:

1. l'absence d'accès formel accordé par les autorités;
2. les graves obstacles auxquels sont confrontées les opérations du fait de l'escalade des combats dans le sud et le centre de Gaza, ainsi que du vide sécuritaire et de l'anarchie qui règnent dans le sud.

Ces préoccupations politiques et sécuritaires limitent toutes deux de différentes manières l'accès à l'aide humanitaire.

4. SOUDAN

Si la faim extrême n'est pas un phénomène nouveau dans le pays, la situation au Soudan est extrêmement grave. **Le Soudan connaissait une crise prolongée bien avant que la guerre n'éclate en avril 2023.** Les longues décennies de conflits qui se déroulaient dans de nombreuses régions périphériques et l'isolement qui en a résulté des zones tenues par les rebelles ont déjà fait que la plupart des endroits sont en proie à l'insécurité alimentaire. En 1984, la sécheresse et le conflit ont tué environ 240 000 personnes, principalement des enfants. Depuis, le Soudan a connu une grande volatilité politique et économique: après les années de boom pétrolier (1999-2010), la sécession du Soudan du Sud, la perte des revenus pétroliers et la désignation du Soudan comme pays soutenant le terrorisme ont coupé le pays de l'aide étrangère. Après la transition démocratique de 2019, le pays a entamé des réformes et obtenu un allègement de sa dette. Ce processus a été interrompu par une prise de pouvoir militaire en 2021, suivie d'une guerre qui, opposant dans un premier temps les Forces armées soudanaises et les Forces de réaction rapide en avril 2023 pour le contrôle de la capitale Khartoum, s'étend maintenant à l'ensemble du pays. Lors de la récente éruption, une grande partie du pays a été touchée par le conflit qui s'est rapidement propagé de Khartoum aux régions du Darfour et du Kordofan et au-delà, impliquant un nombre croissant d'acteurs armés. En raison de cette guerre civile qui dure depuis un an, la faim se propage rapidement (Michael, 2024).

Le conflit a eu un impact dévastateur non seulement au Soudan, mais aussi dans les pays voisins, à savoir l'Éthiopie, la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Tchad. En juin 2024, l'IPC a prédit que plus de la moitié de la population du Soudan, soit 25,6 millions de personnes, serait confrontée à des «crises plus graves» d'ici à septembre 2024, ce qui coïncide avec la période de soudure. Cela signifie que les familles adoptent des stratégies de consommation telles que le fait de sauter des repas et de vendre des biens pour acheter de la nourriture; **8,5 millions de personnes sont en situation d'urgence (phase 4 de l'IPC)** et les taux de mortalité infantile augmentent. Quelque 755 000 personnes sont en situation de catastrophe/famine (niveau 5) dans 10 États, y compris le Grand Darfour ainsi que le Kordofan Sud et Nord, le Nil Bleu, Al Jazira et Khartoum, où elles n'ont rien à manger. Le nombre d'enfants soudanais confrontés à de graves pénuries alimentaires a presque doublé au premier semestre de 2024, environ 75 pour cent d'entre eux souffrant quotidiennement de la faim alors que le conflit atteint des niveaux record (UNICEF, non daté).

Selon l'IPC, jusqu'à 5 pour cent de la population soudanaise pourrait connaître la famine d'ici à septembre 2024 (IPC, 2024b).

En raison des graves répercussions qu'a le conflit sur la production agricole, répercussions qui se combinent aux déplacements de population, aux pertes humaines, à la destruction et à l'endommagement des principales infrastructures et des moyens de subsistance, à la perturbation des flux commerciaux et au mauvais fonctionnement des marchés, les prix des aliments ont fortement augmenté.

Les organismes humanitaires ont été pris pour cible par différents acteurs armés, et des milices à la recherche de gains monétaires ainsi que le pillage de camions, de bureaux et d'entrepôts réduisent encore

leur capacité. La région occidentale du Darfour, où la menace est la plus forte, est presque coupée de l'aide humanitaire (de Waal, 2024b).

Environ 70 pour cent des hôpitaux et des installations médicales sont inutilisables, et les gens meurent de maladies curables et de blessures opérables (Madani, 2024). La possibilité de réduire de manière significative l'impact de ce qui est en train de devenir la plus grande crise alimentaire mondiale depuis des décennies se referme rapidement (Hoffman, 2024).

Comme pour la situation qui prévaut actuellement dans la bande de Gaza, il est techniquement difficile, pour l'IPC, de déclarer une situation de famine en raison de l'absence ou de l'insuffisance de données fiables et de l'impossibilité, pour les ONG nationales ou internationales, de pénétrer en toute sécurité dans les zones de guerre. Les nutritionnistes, les statisticiens et les experts en famine ne peuvent pas fonder leurs évaluations sur des spéculations concernant la malnutrition et la mortalité infantiles. Cependant, selon le scénario le plus probable, «il existe, vu l'escalade des conflits, un risque de famine avant le pic de la période de soudure en août-septembre 2024 [lorsque] 7 millions de personnes seront confrontées à des niveaux catastrophiques de famine (niveau 5)» (Réseau d'alerte rapide sur les risques de famine, 2024). Avec la perspective d'une famine de masse, des centaines de milliers d'enfants soudanais mourront de faim dans les prochains mois (de Waal, 2024a).

Déplacements forcés à grande échelle

Avant même avril 2023, le Soudan comptait environ 2,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, principalement des réfugiés du Soudan du Sud, d'Éthiopie et d'autres pays voisins, ainsi que des membres de communautés pastorales incapables de subvenir à leurs besoins pendant la période de soudure. Aujourd'hui, avec **plus de 7 millions de personnes estimées déplacées par le conflit, le Soudan connaît la plus grande crise de déplacement interne au monde**. La moitié des personnes déplacées sont des enfants, ce qui en fait également la plus grande crise de déplacement d'enfants au monde (OCHA, 2024).

Les populations les plus touchées par l'insécurité alimentaire se trouvent dans les régions de Khartoum, Bahri et Omdurman, d'où sont originaires de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le conflit qui sévit au Soudan a gravement perturbé les pays voisins, 1,2 million de personnes ayant traversé la frontière pour se rendre dans ces pays. C'est le Tchad qui en a accueilli le plus grand nombre, suivi de l'Égypte, du Soudan du Sud, de l'Éthiopie et de la République centrafricaine (FAO et PAM, 2023b).

Le conflit a également eu un **impact disproportionné sur les femmes et les filles**, notamment en raison de l'utilisation du viol comme arme de guerre (FAO et PAM, 2024b).

Importantes incidences sur le secteur agricole et les systèmes alimentaires

Le conflit soudanais a commencé dans les villes, particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire car dépendant d'aliments produits ailleurs (HLPE, 2024). **Le conflit ayant fortement limité l'accès aux terres pour les cultures, les déplacements du bétail et les activités saisonnières, il est extrêmement difficile, pour les ménages, de produire des aliments**. Les principales infrastructures de production et de stockage d'aliments ont été détruites, et les perturbations des chaînes d'approvisionnement ont encore limité la disponibilité et la distribution de semences, d'intrants et de financements agricoles. Les violences réduisent l'accès à l'eau et aux pâturages pour le bétail et perturbent les migrations saisonnières dans les zones de combats intenses.

Au Soudan, les ménages agricoles représentent 45 pour cent de la main-d'œuvre. Les activités agricoles sont perturbées par des phénomènes météorologiques extrêmes tels que des précipitations irrégulières ou des sécheresses, qui entraînent d'énormes pertes de récoltes et de bétail. Avant même la guerre actuelle, les prix des aliments étaient très élevés et ont été multipliés par trois entre 2021 et l'été 2022. Environ 64 pour cent des ménages n'avaient pas de stocks pour la période de soudure. En juin 2022, 9,65 millions de personnes étaient déjà en situation de grande insécurité alimentaire (phase 3 de l'IPC ou plus), dont 3,1 millions en situation d'urgence (phase 4) en raison de mauvaises récoltes, d'une situation macroéconomique catastrophique et d'un conflit prolongé. Les ménages dirigés par une femme

et les 20 pour cent de ménages les plus pauvres étaient particulièrement vulnérables à ces chocs. Près de 80 pour cent des ménages n'avaient pas accès à de l'eau salubre ou à des produits alimentaires vitaux (PAM, 2022).

Les récoltes de 2024 au Soudan ont été très faibles en raison d'une combinaison de mauvaises conditions météorologiques et de destructions causées par la guerre, et les réserves alimentaires sont maintenant épuisées (Gouvernement des Pays-Bas, 2024). Le conflit a interrompu la production dans certains domaines et détruit le capital humain et les capacités de l'État. Les capacités de production ont été fortement compromises avec l'endommagement, le pillage et la destruction d'infrastructures essentielles telles que le secteur financier, la propriété privée, les installations de fabrication de produits alimentaires et les marchés, ce qui a entraîné l'arrêt de la production et de l'activité économique dans certains domaines. Toutes ces évolutions négatives donnent à penser que l'insécurité alimentaire aiguë persistera tant que le conflit se poursuivra.

Les schémas de violence au Soudan convergent vers le contrôle de biens. Par exemple, la terre est un aspect majeur des techniques d'accumulation des milices. Dans presque toutes les localités tombées sous le contrôle des Forces de réaction rapide, les terres agricoles ont été revendiquées par des combattants et les agriculteurs chassés. Cette situation a des conséquences qui vont au-delà des récoltes et témoigne de la réorganisation violente des relations foncières, possible catalyseur d'une guerre civile.

Incidences sur l'accès à l'aide humanitaire et sur la capacité des humanitaires à travailler

Le Soudan est actuellement l'un des environnements opérationnels humanitaires les plus difficiles au monde. Y opérer présente un risque élevé pour les humanitaires, avec 20 travailleurs tués en 2023. Les organismes humanitaires y sont ciblés par différents acteurs armés et le financement de l'aide est difficile dans de nombreuses zones de conflit, y compris au Soudan. Le Plan de réponse aux besoins humanitaires du Soudan pour 2024 nécessite 2,7 milliards d'USD pour fournir une assistance à 14,7 millions de personnes à travers le pays. En juin 2024, l'appel n'était financé qu'à hauteur de 16,6 pour cent des besoins estimés, ce qui laisse un important déficit de financement (OCHA, 2024).

Néanmoins, il existe un risque que la capacité du pays à distribuer l'aide soit dépassée, avec des retards catastrophiques ou une manipulation de l'aide. De précédents conflits ont appris à se méfier du fait que l'aide alimentaire et d'autres formes d'assistance humanitaire peuvent constituer de précieuses ressources pour les parties belligérantes. Dans tout conflit, des acteurs armés risquent de taxer ou de piller l'aide humanitaire et de l'utiliser pour alimenter l'économie de guerre, contrôler l'accès à l'aide humanitaire, utiliser la famine comme arme de guerre ou obtenir une légitimité politique en contrôlant l'aide (Mercy Corps 2023b, c).

Au Soudan, la fragmentation de l'État et de la gouvernance, qui comprend à la fois des groupes militaires et paramilitaires factieux ainsi que les institutions publiques et la société civile, entrave l'efficacité des interventions humanitaires. Avec la poursuite du conflit, les institutions et le territoire sont de plus en plus divisés et fragmentés. En outre, les influences géopolitiques d'acteurs régionaux et internationaux ont également perturbé la sécurité nationale, l'armée et les finances publiques du pays (Mercy Corps, 2023a).

L'une des évolutions positives est que la **société civile soudanaise**, en particulier sous la forme de groupes civiques tels que des comités de résistance de quartier, bien que fragmentée, contribue partiellement aux moyens de subsistance des communautés locales, avec l'aide financière de la diaspora soudanaise. Des acteurs humanitaires, soigneusement contrôlés pour garantir l'impartialité, pourraient aider les réseaux existants de la société civile locale à compléter la structure de gouvernance fragmentée (Mercy Corps, 2023d).

5. PROTECTION DES CIVILS CONTRE LES VIOLATIONS GRAVES DU DROIT À L'ALIMENTATION, Y COMPRIS LA FAMINE, EN DROIT INTERNATIONAL

Il est essentiel de réaffirmer que c'est avant tout aux États et aux parties à un conflit qu'il revient d'assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu des cadres juridiques applicables pour garantir le droit à l'alimentation dans des contextes d'insécurité alimentaire aiguë. L'aide humanitaire joue un rôle essentiel en comblant les lacunes dans les situations où les États eux-mêmes ne peuvent ou ne veulent pas répondre aux besoins fondamentaux de leurs populations. Dans nombre de conflits actuels, il est essentiellement demandé au système d'aide humanitaire de prendre en charge les fonctions de base d'États et de parties au conflit.

Plusieurs branches du droit international, y compris le droit des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit pénal international, énoncent des normes qui s'appliquent à la protection des personnes en conflit contre les violations graves du droit à une alimentation suffisante⁶.

Droit international des droits de l'homme

Le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** (art. 11) (Assemblée générale des Nations Unies, 1966) est, en tant que traité international obligatoire (contraignant) relatif aux droits de l'homme, applicable en temps de paix comme en temps de guerre. Les obligations des États concernant le droit à l'alimentation et les autres droits économiques, sociaux et culturels se répartissent en trois catégories: respecter, protéger et appliquer ces droits. Le fait de négliger le droit à l'alimentation pendant un conflit peut entraîner d'autres violations des droits de l'homme, voire, provoquer d'autres conflits. Les États ont l'obligation de s'abstenir d'entraver la jouissance, par les personnes, de leurs droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit à l'alimentation, et sont également tenus de protéger ces droits contre les ingérences de tiers, y compris les groupes armés. Les États ne peuvent pas mettre de côté ou reporter la réalisation du droit à l'alimentation en période de conflit, devant utiliser tous les moyens appropriés pour réaliser ce droit.

Dans son **Observation générale 12 (1999) sur le droit à une nourriture suffisante**, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (1999) fournit une interprétation complète des dispositions relatives au droit à l'alimentation, également en période de conflit. Il établit une distinction entre l'incapacité et le manque de volonté que peuvent avoir des États parties de se conformer, distinction utile dans une situation de conflit. De même, au paragraphe 19 de l'Observation générale, le Comité précise que la «prévention de l'accès à l'aide alimentaire à caractère humanitaire en cas de conflit interne ou d'autres situations d'urgence» par l'action directe d'États ou d'autres entités insuffisamment réglementées par les États est considérée comme une violation du droit à une nourriture suffisante (HCDH, 1999, p. vi).

Les **Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale** de 2004 évoquent le droit humanitaire, énonçant que la nourriture ne doit jamais être utilisée comme instrument de pression politique et économique et qu'il faut que les États répondent aux besoins de la population civile, y compris l'accès à la nourriture dans les situations de conflit armé et d'occupation (FAO, 2005).

En 2015, le CSA a approuvé un **Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées** qui doit aider à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations touchées ou menacées par des crises prolongées en s'attaquant aux manifestations critiques et en renforçant la résilience, en s'adaptant à certains défis et en s'attaquant aux causes sous-jacentes (CSA, 2015). Bien que ce cadre soit volontaire et non contraignant, il s'inspire d'instruments internationaux et régionaux et de cadres mondiaux largement approuvés, notamment des objectifs de développement durable. Il s'agit de la première formulation d'un consensus mondial sur la nécessité de réduire les menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et la nutrition pendant les crises prolongées. Le cadre

⁶ La présente section s'inspire principalement du rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à une alimentation suffisante, Hilal Elver (Assemblée générale des Nations Unies, 2017).

repose sur 11 principes, y compris la satisfaction des besoins humanitaires immédiats et la création de moyens de subsistance résilients; l'autonomisation des femmes et des filles et la promotion de l'égalité des genres; le renforcement de l'appropriation, de la participation, de la coordination et de la responsabilité des pays; la contribution à la résolution des causes sous-jacentes; et la consolidation de la paix par la sécurité alimentaire et la nutrition.

Droit international humanitaire

Le droit international humanitaire est un ensemble de règles qui visent à limiter les effets néfastes des conflits armés sur les civils. Trois des principales règles de ce droit, qui se fondent sur les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution, visent à protéger les personnes qui ne participent pas à des hostilités.

Le droit international humanitaire interdit l'utilisation de la famine comme arme de guerre, ce qui inclut la destruction de récoltes, d'aliments, de puits et d'autres objets essentiels à la survie des civils (ONU, 1949)⁸, et interdit les déplacements forcés (article 49 de la quatrième Convention de Genève).

Le refus ou le blocage de l'aide humanitaire est également interdit par le droit international humanitaire. L'aide humanitaire doit être fournie conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. Ces principes sont approuvés par des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies (Assemblée générale des Nations Unies, 1991; Assemblée générale des Nations Unies, 2004). En outre, l'aide alimentaire humanitaire en période de guerre doit être distinguée de l'aide alimentaire en période de paix (Ziegler, 2002).

Droit pénal international: responsabilité pénale individuelle

Certaines violations flagrantes ou graves du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire ont été considérées par la communauté internationale comme étant d'une telle gravité qu'elles ont été régies par le droit pénal international, imposant une responsabilité pénale individuelle.

L'utilisation intentionnelle de la famine comme arme de guerre est interdite par le droit pénal international et est considérée comme un crime de guerre en vertu de l'article 8-2 b) xxv) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998). La résolution 2417 de 2018 du Conseil de sécurité de l'ONU est un bon pas en avant dans le débat mené sur la famine en tant que crime de guerre; il faudrait que le facteur «intentionnalité» soit développé davantage, car il est trop étroit, ne prévoyant que les cas dans lesquels l'intentionnalité peut être prouvée en tant qu'action directe et délibérée. Cependant, la faim peut être utilisée de différentes manières pour affaiblir un groupe, le pousser à se rendre ou le punir, ou comme issue prévisible mais pas entièrement intentionnelle d'une contre-insurrection, d'un accaparement de terres, de la destruction délibérée de ressources naturelles ou de la commission d'un écocide en temps de guerre (de Waal, 2018).

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'augmentation actuelle de l'insécurité alimentaire grave dans les situations de conflit, de conflit prolongé et d'après-conflit est une importante préoccupation de notre époque. **Une intervention rapide est essentielle pour sauver des vies dans les crises aiguës d'insécurité alimentaire.** Il ne faut pas que les donateurs d'aide humanitaire attendent que la famine soit officiellement déclarée pour financer l'aide. Il faudrait que les décideurs intensifient l'aide dès qu'une région est classée en situation de crise ou d'urgence (phases 3 ou 4 de l'IPC).

En outre, dans de nombreux endroits, l'insécurité alimentaire aiguë ou chronique induite par les conflits, aggravée par le changement climatique, les pandémies, les catastrophes naturelles et les chocs

⁸ Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, 1949; article 54 [1] du Protocole additionnel I et article 14 du Protocole additionnel II.

économiques, crée une insécurité alimentaire plus profonde et une vulnérabilité durable. Les conflits sont également à l'origine d'une insécurité alimentaire fondée sur le genre, accroissent les inégalités et entraînent des vulnérabilités supplémentaires (HLPE, 2023). Pour éviter que les vulnérabilités ne se multiplient, il faudrait mettre en place des politiques prospectives ainsi que des approches et des innovations propres à appuyer les systèmes alimentaires locaux et à assurer la résilience dans les zones sujettes à conflits. Il faudrait que ces politiques soient conçues pour les personnes les plus touchées par des conflits, ce qui leur permettrait d'être des agents de changement plutôt que des bénéficiaires passifs d'aide humanitaire.

Il faut que la communauté internationale mette en avant le nexus action humanitaire-développement-paix pour prévenir les crises de la faim liées à des conflits tout en construisant des systèmes alimentaires durables et équitables sur le long terme.

La famine a toujours été utilisée comme arme de guerre par les belligérants. Dans les conflits récents, des tactiques similaires ont souvent été utilisées contre des civils. Les politiques et les lois aident à prévenir l'utilisation de la famine comme arme de guerre. La résolution 2417 (2018) du Conseil de sécurité de l'ONU a fermement établi le lien qui existe entre les conflits armés et l'insécurité alimentaire, définissant la famine comme un crime de guerre si elle est utilisée intentionnellement contre des civils comme méthode de guerre. Or, depuis qu'elle a été adoptée à l'unanimité, cette résolution n'a été appliquée dans aucun conflit pour mettre fin à la famine et punir les auteurs des parties impliquées. Malheureusement, le manque actuel de volonté politique et les complexités géopolitiques empêchent d'appliquer de telles recommandations, et les problèmes de sécurité et de financement retardent ou bloquent toute action urgente.

Il faut agir immédiatement pour encourager l'application des normes juridiques existantes et des principes du droit international, notamment du droit des droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit pénal. Du point de vue de la sécurité alimentaire, il existe plusieurs principes et politiques de droit national et international. Il s'agit notamment de plusieurs directives volontaires et de cadres du CSA qui traitent de la sécurité alimentaire dans les conflits prolongés, du respect du droit à l'alimentation et d'autres droits applicables dans la mesure où ils concernent la sécurité alimentaire en temps de paix, de conflit et d'après-conflit. Deuxièmement, il faudrait codifier et élaborer les principes existants du droit international humanitaire pour couvrir les éléments essentiels de la prévention des conflits. Il faudrait également y inclure l'interdiction associée à la famine, et réformer et revitaliser le système d'aide ou d'assistance humanitaire pour qu'il prévienne non seulement la livraison de nourriture d'urgence pour sauver des vies, mais aussi la reconstruction et la réhabilitation du secteur agricole, de systèmes alimentaires entiers et d'autres secteurs pertinents tels que la santé, la protection sociale, l'environnement et l'infrastructure.

La plupart des pays sujets à des conflits ayant une économie basée sur l'agriculture, il faut **reconstruire cette économie** et faciliter le retour à l'agriculture ou à la pêche pour réintégrer la main-d'œuvre locale. Pour les victimes de régions qui sortent d'un conflit, il ne suffit pas de remplacer les biens de production perdus. Les pays qui sortent d'un conflit ont une propension à y retomber. Il faudrait transformer l'agriculture de subsistance en des systèmes alimentaires et en des moyens de subsistance plus résilients, récupérateurs et durables. Des méthodes de recherche innovantes aident à réduire l'insécurité alimentaire en période de conflit. L'un des principaux problèmes rencontrés pour évaluer le niveau d'insécurité alimentaire tient à la collecte de données et de connaissances factuelles. Les nouvelles technologies numériques pourraient aider à étudier les niveaux d'insécurité alimentaire dans les zones de combat.

Pour la **période de transition**, il faudrait mettre en place des interventions qui aident les paysans, les petits exploitants agricoles, les pêcheurs artisanaux et d'autres producteurs d'aliments, en priorité les combattants déclassés, les femmes et les jeunes. Ces groupes constituent les principaux segments de main-d'œuvre dans les zones de conflit actuelles. On pourrait grandement améliorer la capacité de ces travailleurs de l'alimentaire à relancer leurs moyens de subsistance en leur permettant de comprendre le fonctionnement des marchés, en facilitant leur accès à des systèmes de production améliorés et en rendant leurs exploitations plus résilientes (FAO, 2016a).

Il faut que la communauté internationale **agisse et s'engage sur le long terme** si elle veut éviter que la famine ne réapparaisse périodiquement. Faute d'agir, il ne faut pas s'étonner que les défis actuels aient des répercussions en temps de paix. Il s'agit là d'une perspective bien plus réaliste que de s'attendre à ce que les famines disparaissent dès que les armes se tairont. Les violations des droits de l'homme, les crimes de guerre, les hostilités, la répression et toutes sortes d'inégalités sont des actes qui génèrent fréquemment des famines. Il faut que la communauté internationale s'emploie et s'engage, en toute priorité, à en éliminer les causes profondes au lieu de s'attaquer uniquement aux symptômes visibles de la catastrophe alimentaire précédente (de Waal, 2018). Il faudrait traiter des déficiences structurelles telles que les inégalités économiques, politiques et sociales et la dépendance durable à l'égard de l'aide pour, en instaurant la souveraineté alimentaire et l'autosuffisance, favoriser la sécurité alimentaire et une nutrition suffisante dans les zones de conflit et d'après-conflit. Il faudrait que ces réformes structurelles s'accompagnent du financement d'une protection sociale complète et de la mise en place de systèmes alimentaires résilients et durables. En d'autres termes, une approche préventive efficace de la famine pourrait sauver bien plus de vies que l'approche réactive actuelle.

Réponses immédiates à la famine

Pour mettre fin à la famine et l'éviter, il faudrait prendre les mesures suivantes:

- **Respecter le droit international:** il faut que les parties au conflit et la communauté internationale veillent au respect du droit international et du droit international des droits de l'homme, en particulier des principes fondamentaux du droit international humanitaire. D'importants efforts doivent être faits pour que les responsables de crimes atroces commis par toutes les parties impliquées répondent de leurs actes. En particulier, il faudrait mettre un terme à l'impunité qui entoure le crime de famine. La définition juridique actuelle de ce crime, trop étroite, ne permet de l'utiliser que lorsque la famine est utilisée intentionnellement, ce qui est presque impossible à démontrer ou est tout simplement rare.
- **Cessez-le-feu immédiat:** un cessez-le-feu immédiat et durable, approuvé par le Conseil de sécurité de l'ONU, doit être respecté. Sans un cessez-le-feu global et durable, il est pratiquement impossible d'éviter une famine profonde et généralisée ou de s'en relever.
- **Force d'intervention spécialisée:** compte tenu des conflits en cours à Gaza, au Soudan et dans d'autres régions, il faudrait, pour prévenir une telle insécurité alimentaire à l'avenir, que la communauté internationale envisage de créer, dans le respect des principes humanitaires, une force spécialisée dont la priorité serait de veiller à ce que la nourriture puisse être livrée efficacement et objectivement à ceux qui en ont le plus besoin dans les zones de conflit. Cette force pourrait s'apparenter aux forces de maintien de la paix de l'ONU (Casques bleus). Ces facilitateurs ou distributeurs de nourriture pourraient, par exemple, être surnommés Casques verts et former une entité distincte des Nations Unies. Il faudrait que leur déploiement en tant qu'unité d'intervention rapide soit quasi automatique lorsque le Comité de revue de la famine du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire a validé le constat d'une phase 4. Il faudrait également que les États membres de l'ONU garantissent leur sécurité. En particulier, il ne faudrait pas que les parties au conflit soient autorisées à refuser aux Casques verts l'accès aux zones où une famine est imminente ou répandue.
- **Créer des zones de sécurité:** il est essentiel que les civils aient accès à des lieux sûrs et qu'ils puissent, s'il en existe, s'y rendre pendant des conflits. Il faut que la communauté internationale s'efforce de créer, pour les civils, des zones sûres et sécurisées qui pourront également offrir un environnement plus stable aux organisations humanitaires.
- **Mettre fin aux restrictions arbitraires de l'aide:** il est urgent de mettre en place un système de distribution de nourriture, d'eau et de médicaments pour sauver la vie de groupes vulnérables. Il faut que la communauté internationale s'efforce de s'entendre sur les quantités et les qualités de l'aide alimentaire nécessaire et veille à ce qu'il y ait une approche concertée, globale et libre de la fourniture d'aide humanitaire. Il faut que cette approche inclue des organismes des Nations Unies tels que l'UNRWA, le PAM, la FAO, l'OMS, l'UNICEF et d'autres.

- **Groupes les plus exposés:** il faudrait que les personnes les plus vulnérables soient les premières à recevoir de l'aide, y compris des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi. Il est essentiel de se concentrer sur les effets à long terme qu'a l'insécurité alimentaire chez les femmes enceintes et allaitantes, ainsi que chez les enfants de 0 à 2 ans et de 2 à 5 ans, ces groupes étant particulièrement vulnérables aux effets que des épisodes d'insécurité alimentaire peuvent avoir sur leur santé physique et neurologique tout au long de la vie.
- **La sécurité alimentaire ne se résume pas à la nourriture:** il faut fournir de l'eau potable, des toilettes sèches et des vaccins pour freiner la propagation de maladies contagieuses.
- **Assistance aux personnes déplacées dans les camps:** il s'agit notamment de permettre aux personnes déplacées de cultiver des terres autour du camp, aussi longtemps que nécessaire, en particulier jusqu'à ce que les infrastructures de base de leur région d'origine soient reconstruites.
- **Faciliter le commerce et l'activité privée:** il s'agit de rétablir les activités génératrices de revenus et les flux de trésorerie dans les zones touchées.
- **Faciliter les migrations et les envois de fonds, vus comme des activités vitales génératrices de revenus:** accroître la transparence et l'efficacité des envois de fonds internationaux en les rendant moins coûteux tout en répondant aux inquiétudes qui peuvent se faire jour en ce qui concerne la possibilité de manipulation dans une économie de guerre.

Pour rétablir et reconstituer la capacité des zones de conflit à produire des aliments, il faut prévoir ce qui suit:

- **Améliorer l'accès à une alimentation saine et abordable** dans tous les lieux exposés à des crises d'insécurité alimentaire.
- **Associer les populations locales:** il faut que les organismes d'aide travaillent avec les producteurs d'aliments, les collectivités locales et des organisations pour reconstituer les capacités de production des communautés locales et les ressources productives sur terre et en mer. À long terme, il est essentiel de reconstruire les exploitations agricoles et les installations de transformation d'aliments et de distribuer du matériel agricole et des intrants.
- **Restaurer l'environnement:** il faut réparer les dommages causés à l'environnement et aux ressources agricoles pour éviter les catastrophes écologiques, remédier à la perte de diversité biologique et nettoyer la pollution chimique des terres et des ressources en eau. La sécurité alimentaire future, l'autosuffisance et la reconstitution de systèmes alimentaires résilients dépendent de la restauration de l'environnement et des écosystèmes.

Actions à moyen terme

Tout comme en temps de paix, les habitants de zones de conflit dépendent de chaînes d'approvisionnement pour l'acheminement des aliments. Par conséquent, il faut, pour aider à **reconstituer les systèmes alimentaires dans les zones d'après-conflit**, se fixer les priorités à moyen terme suivantes:

- **Reconstituer les chaînes d'approvisionnement:** compte tenu de la dévastation généralisée, il faut que la communauté internationale reconstitue les installations qui permettent de produire, de récolter, de nettoyer, de transformer, de transporter et de distribuer les aliments en toute sécurité. Pour reconstituer la filière alimentaire, il faut privilégier les réseaux de transport, les réseaux électriques et les marchés alimentaires. La capacité de stocker et de réfrigérer les aliments en toute sécurité est une priorité essentielle.
- **Construire des infrastructures:** dans les zones de conflit, les routes, les ports, les réseaux d'égouts, les conduites d'eau et les infrastructures énergétiques sont souvent endommagés ou détruits. C'est notamment le cas dans la bande de Gaza, où des destructions massives ont eu lieu. La reconstitution de la capacité agricole et des infrastructures de traitement, de transport et de distribution d'aliments est une entreprise de plusieurs années. En outre, il faut soutenir les

producteurs en leur fournissant des semences, du bétail, des outils et, en fonction de la durée du déplacement, une formation qui les aide à rétablir le système de production agricole. Cela peut obliger à remettre en état et, le cas échéant, à déminer les terres agricoles.

- **Protection et services sociaux:** pour atténuer les conséquences socioéconomiques néfastes à long terme des crises alimentaires, il faut que la communauté internationale s'engage à appuyer les gouvernements qui cherchent à mettre en place des programmes de protection sociale destinés aux personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire ou à étendre ceux qui existent.
- **Fournir un filet de sécurité sociale:** il faut assurer des transferts en espèces ou en nature, en fonction de la période de soudure ou des mauvaises années (en ajoutant des bénéficiaires et en augmentant le montant versé), en tirant des enseignements des expériences réussies de filets de sécurité productifs et en combinant la fourniture d'actifs, de revenus, de soins de santé et de mentorat.
- **Assurer un financement:** il faudrait que la communauté internationale se réunisse rapidement pour élaborer des plans d'indemnisation et des mécanismes de financement qui permettent de reconstruire l'infrastructure, en plaçant l'accent sur la filière alimentaire.

Actions à long terme

Une paix durable exige de **favoriser la reprise économique, la consolidation de la paix, la réconciliation, le rétablissement des services sociaux et la création de programmes d'aide sociale.** Un système alimentaire fonctionnel est l'une des conditions d'une société saine. Les guerres créent le désordre public. Il faut impérativement mettre en place un système global et holistique capable de résister aux crises futures. C'est pourquoi la plupart des interventions qui visent à soutenir la reprise à long terme ne sont pas en soi spécifiques aux systèmes alimentaires.

- **Renforcer le Fonds mondial contre la famine et créer un nouveau fonds pour répondre aux conflits urgents:** il faut assurer un financement international autre que les contributions volontaires en instituant un financement obligatoire au niveau international. Ce nouveau financement devrait pouvoir être utilisé avant qu'une catastrophe/famine de niveau 5 de l'IPC ne se produise. Les niveaux 3 ou 4 de l'IPC devraient suffire à déclencher un financement s'il existe une volonté politique d'éviter la famine.
- **Réformer le système international d'aide/assistance humanitaire** pour intervenir dans les zones de conflit actuelles en privilégiant la résolution de problèmes structurels tels que les conditions économiques, financières et sociales qui sont à l'origine même des conflits.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ahmed, K., Gayle, D., et Mousa, A. 2024. Ecocide in Gaza: Does scale of environmental destruction amount to a war crime? Dans: *The Guardian*, 29 mars 2024. Londres. [Consulté le 15 juin 2024].

<https://www.theguardian.com/environment/2024/mar/29/gaza-israel-palestinian-war-ecocide-environmental-destruction-pollution-rome-statute-war-crimes-aoe>

Akbulut-Yuksel, M. 2014. Children of War: the long-run effects of large-scale physical destruction and warfare on children. Dans: *Journal of Human Resources* 49(3): 634-62. <https://doi.org/10.3368/jhr.49.3.634>

Akresh, R., Bhalotra, S., Leone, M., et Osili, Ou. 2023. First- and second-generation impacts of the Biafran War. Dans: *Journal of Human Resources*, 58(2): 488-531. <https://doi.org/10.3368/jhr.58.4.0118-9272R1>

Amnesty International. 2024. Gaza: Airdrops and sea routes are no alternative to aid delivery by land. Dans: *Amnesty*. [Consulté le 10 juillet 2024]. <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/03/gaza-airdrops-and-sea-routes-are-no-alternative-to-aid-delivery-by-land/>

Andersson, N., Paredes-Solis, S., Legorreta-Soberanis, J., Cockcroft, A., et Sherr, L. 2010. Breast-feeding in a complex emergency: four linked cross-sectional studies during the Bosnian conflict. Dans: *Public Health and Nutrition*, 13: 2097-104.

Assemblée générale des Nations Unies. 1966. Résolution 2200A (XXI). Dans: *HCDH*. [Consulté le 16 juillet 2024]. <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>

Assemblée générale des Nations Unies. 1991. Résolution 46/182. Dans: *ONU*. New York (États-Unis). [Consulté le 16 juillet 2024]. <https://documents.un.org/doc/resolution/gen/nr0/582/70/img/nr058270.pdf?token=gfkykzk3dwCCf8Xh0H&fe=true>

Assemblée générale des Nations Unies. 2004. Résolution 58/114. Dans: *ONU*. New York (États-Unis). [Consulté le 16 juillet 2024]. <https://emergency.unhcr.org/sites/default/files/General%20Assembly%20Resolution%2058-114.pdf>

Assemblée générale des Nations Unies. 2017. *A/72/188. Interim report of the Special Rapporteur on the right to food*. Dans: *ONU*. New York (États-Unis). [Consulté le 16 juillet 2024]. https://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/72/188

Bozzoli, C., Brueck, T., et Muhumuza, T. 2016. Activity choices of internally displaced persons and returnees: quantitative survey evidence from post-war northern Uganda. Dans: *Bulletin of Economic Research*, 68(4): 329-347. <https://doi.org/10.1111/boer.12056>

Camacho, A. 2008. Stress and birth weight: evidence from terrorist attacks. Dans: *American Economic Review*, 98 (2): 511-515.

Chen, Y., et Zhou, L. A. 2007. The long-term health and economic consequences of the 1959–1961 famine in China. Dans: *Journal of Health Economics*, 26(4): 659-681. <https://doi.org/10.1016/j.jhealeco.2006.12.006>

CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 2022a. *Maritime trade disrupted: the war in Ukraine and its effects on maritime trade logistics*. Genève (Suisse). https://unctad.org/system/files/official-document/osginf2022d2_en.pdf

CNUCED. 2022b. *Developments in the economy of the Occupied Palestinian Territory*. Genève (Suisse). https://unctad.org/system/files/official-document/tdbex74d2_en.pdf

Comité des droits économiques, sociaux et culturels. 1999. *E/C/1999/5*. <https://www.ohchr.org/en/documents/general-comments-and-recommendations/ec1219995-general-comment-no-12-right-adequate-food>

Conseil de sécurité de l'ONU. 2018. *Resolution 2417 (2018) adopted by the Security Council at its 8267th meeting, on 24 May 2018*.

<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n18/159/35/pdf/n1815935.pdf?token=bOIWxwOjeBIX2FgV6b&fe=true>

Conseil de sécurité de l'ONU. 2023. *Resolution 2720 (2023)*. Adopted by the Security Council at its 9520th meeting, on 22 December 2023.

<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n23/424/87/pdf/n2342487.pdf?token=xogVRDDcZtpid2RaM2&fe=true>

Conseil de sécurité de l'ONU. 2024. *Press statement on humanitarian workers and threat of famine in Gaza*. Communiqué de presse, Conseil de sécurité. Dans: *Press.un.org*. [Consulté le 10 mai 2024].

<https://press.un.org/en/2024/sc15658.doc.htm>

CSA (Comité de la sécurité alimentaire mondiale). 2015. Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées. Rome. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/bc852f>

De Waal, A. 1997. *Famine crimes: politics and the disaster relief industry in Africa*. Oxford (Royaume-Uni), James Currey Publishers.

De Waal, A. 2018. *Mass starvation: the history and future of famine*. Cambridge (Royaume-Uni), Polity Press.

De Waal, A. 2024a. Famine in Sudan, 8 juillet 2024. Dans: *LRB Blog*. [Consulté le 10 juillet 2024].

https://www.lrb.co.uk/blog/2024/july/famine-in-sudan?utm_medium=email&utm_campaign=20240703Blog&utm_content=20240703Blog+CID_9293575ecf69712f440b237e80703d84&utm_source=LRB%20email&utm_term=Read%20more

De Waal, A. 2024b. Sudan's manmade famine: how the United States and its Gulf partners are enabling mass starvation, 17 juin 2024. Dans: *LRB Blog*. [Consulté le 5 juillet 2024].

<https://www.foreignaffairs.com/sudan/sudans-manmade-famine>

Devereux, S., Sida, L., et Nelis, T. 2017. *Famine: lessons learned*, août 2017, Rapport. Brighton (Royaume-Uni), Institute of Development Studies.

FAO. 2005. *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. Rome.

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/y7937f>

FAO. 2016a. *Peace and food security: investing in resilience to sustain rural livelihoods amid conflict*. Rome. www.fao.org/3/a-i5591e.pdf

FAO. 2016b. *L'élevage lors des crises prolongées. L'importance du bétail dans le cadre du renforcement de la résilience et de la sécurité alimentaire des populations affectées par les crises*. Dans: FAO. Rome.

<https://www.fao.org/agrifood-economics/publications/detail/fr/c/1132944/>

FAO. 2022. *The importance of Ukraine and the Russian Federation for global agricultural markets and the risks associated with the war in Ukraine*. Note d'information. Rome.

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/bd0267ca-75a6-44d6-a387-7ebef150630d/content>

FAO et Banque asiatique de développement. 2013. *Gender equality and food security: women's empowerment as a tool against hunger*. Mandaluyong, Grand Manille (Philippines), Banque asiatique de développement. <https://www.adb.org/sites/default/files/publication/30315/gender-equality-and-food-security.pdf>

FAO et ONU-Femmes. 2022. *The food crisis and the effect on women and girls*. Rome.

<https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-10/Presentation%20to%20UNWomen%20Executive%20Board%20FAO%20Lauren%20Phillips.pdf>

FAO et PAM (Programme alimentaire mondial). 2023a. *Monitoring food security in food crisis countries and territories with conflict situations. A joint FAO/WFP update for the members of the United Nations Security Council, April 2023*. Document n° 12. Rome.

FAO et PAM. 2023b. *Hunger Hotspots. FAO–WFP early warnings on acute food insecurity: November 2023 to April 2024 outlook*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc8419en>

FAO et PAM. 2024a. *Hunger Hotspots. FAO–WFP early warnings on acute food insecurity: June to October 2024 outlook*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cd0979en>

FAO et PAM. 2024b. *Monitoring food security in Palestine and the Sudan – A joint FAO/WFP update for the members of the United Nations Security Council, February 2024*. Document n° 13 (Édition spéciale). Rome. <https://doi.org/10.4060/cc9698en>

FEWS NET (Réseau du système d’alerte rapide face aux risques de famine). 2023. *Sudan food security outlook, December 2023: expanding conflict and displacement drive even higher needs during the harvest, 2023*. Dans: *Fews.net*. [Consulté le 15 juillet 2024]. <https://fews.net/east-africa/sudan/food-security-outlook-update/december-2023>

FEWS NET. 2024. *Sudan food security outlook February - September 2024: Sudan’s worsening food security emergency leads to a risk of famine in some areas, 2024*. Dans: *Fews.net*. [Consulté le 15 juillet 2024]. <https://fews.net/east-africa/sudan/food-security-outlook/february-2024#:~:text=In%20February%202024%2C%20the%20post,of%20the%20country%20following%20RSF>

FMI (Fonds monétaire international). 2023. *West Bank and Gaza*. Selected Issues. Washington.

Global Protection Cluster. 2017. Briefing note: Nigeria, South Sudan, Somalia, and Yemen are facing famine or a credible risk of famine, 30 avril 2017. Dans: *Reliefweb*. [Consulté le 13 juin 2024]. <https://reliefweb.int/report/yemen/gpc-briefing-note-nigeria-south-sudan-somalia-and-yemen-are-facing-famine-or-credible>

Gouvernement des Pays-Bas. 2024. *Threat of food crisis in Sudan: potentially the biggest famine in decades*. Dans: *Government of the Netherlands*. Amsterdam. [Consulté le 23 mai 2024]. <https://www.government.nl/latest/news/2024/04/15/threat-of-food-crisis-in-sudan-potentially-the-biggest-famine-in-decades>

Gupta, G. 2024. U.N. experts say Gaza is close to famine. What does that mean? *The New York Times*, 3 mars 2024. New York (États-Unis). [Consulté le 7 mai 2024]. <https://www.nytimes.com/2024/03/03/world/middleeast/gaza-famine-hunger-un.html>

HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme). 1999. *E/C.12/1999/5: General Comment No. 12 on the right to adequate food*. [Consulté le 16 juillet 2024]. <https://www.ohchr.org/en/documents/general-comments-and-recommendations/ec1219995-general-comment-no-12-right-adequate-food>

HCDH. 2024. Testimonies from the Occupied Palestinian Territory show new depths of Israel's atrocities: UN expert. Dans: *HCDH*. [Consulté le 13 mai 2024]. <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/04/testimonies-occupied-palestinian-territory-show-new-depths-israels>

Heijmans, B. T., Tobi, E. W., Lumey, L. H., et Slagboom, P. E. 2009. The epigenome: archive of the prenatal environment. *Epigenetics*, 4(8): 526-531.

HLPE (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition). 2022. *The impacts on global food security and nutrition of the military conflict in the Ukraine*. Rome. [Consulté le 23 mai 2024]. https://www.fao.org/docs/devhlpelibraries/default-document-library/impacts_conflict_ukraine_fsn_hlpe-issues-paper.pdf?sfvrsn=bb7e6071_3

HLPE. 2023. *Réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*. Rome. <https://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/publications/hlpe-18/fr>

HLPE. 2024. *Strengthening urban and peri-urban food systems to achieve food security and nutrition, in the context of urbanization and rural transformation*. Rome. <https://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/publications/hlpe-19>

Hoffman, A. 2024. *From catastrophe to famine: Immediate action needed in Sudan to contain mass starvation*. CRU Policy Brief. Wassenaar (Pays-Bas), Clingendael, Netherlands Institute of International Relations. https://www.clingendael.org/sites/default/files/2024-02/PB_Sudan_famine.pdf

IDMC (Observatoire des situations de déplacement interne). 2023. All-time high of 71 million people internally displaced worldwide. Dans: *IDMC*. Genève (Suisse). [Consulté le 15 juillet 2024]. <https://www.internal-displacement.org/news/all-time-high-of-71-million-people-internally-displaced-worldwide/#:~:text=11%20May%202023%2C%20Geneva%20%2D%20The,Monitoring%20Centre's%20flagship%20annual%20report>

IPC (Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). 2024. *IPC Mapping Tool*. Rome. [Consulté le 7 mai 2024]. <https://www.ipcinfo.org/>

IPC. 2024a. *IPC Global Initiative – Special Brief: The Gaza Strip*. www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Gaza_Strip_Acute_Food_Insecurity_Feb_July2024_Special_Brief.pdf

IPC. 2024b. *Sudan: acute food insecurity snapshot*. Avril 2024 - février 2025, publié le 27 juin 2024. https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Sudan_Acute_Food_Insecurity_Snapshot_Jun_2024_Feb2025.pdf

Kemmerling, B., Schetter, C., et Wirkus, L. 2022. The logics of war and food (in)security. *Global Food Security*, 33: 100634

Kostin, A. 2024. Ecocide as a weapon of war. Dans: *IBANET*. International Bar Association. [Consulté le 13 juin 2024]. <https://www.ibanet.org/Ecocide-as-a-weapon-of-war>

Landgren, K. 1995. Safety zones and international protection: a dark grey area. Dans: *International Journal of Refugee Law*, 7(3): 436-458. <https://doi.org/10.1093/ijrl/7.3.436>

Likhar, A., et Patil, M. S. 2022. Importance of maternal nutrition in the first 1,000 days of life and its effects on child development: a narrative review. *Cureus*, 14(10).

Madani, K. M. 2024. The struggle for Sudan. Dans: *MERIP*. [Consulté le 1^{er} juillet 2024].

<https://merip.org/2024/04/the-struggle-for-sudan>

Martin-Shields, Charles P., et Stojetz, Wolfgang. 2019. Food security and conflict: Empirical challenges and future opportunities for research and policy making on food security and conflict. Dans: *World Development*, 119(C): 150-164. [10.1016/j.worlddev.2018.07.011](https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2018.07.011)

Meaza, H., Ghebreyohannes, T., Nyssen, J., Tesfamariam, Z., Demissie, B., Poesen, J., Gebrehiwot, M., et al. 2024. Managing the environmental impacts of war: What can be learned from conflict-vulnerable communities? Dans: *Science of The Total Environment*, 927: 171974.

<https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2024.171974>

Mercy Corps. 2023a. *Sudan crisis analysis conflict and food insecurity in Sudan: key risks and locally led responses*. Portland, Oregon (États-Unis).

<https://dldocs.mercycorps.org/SudanConflictFoodInsecurityKeyRisks.pdf>

Mercy Corps. 2023b. *Conflict and food insecurity in Sudan: key risks and locally led responses*, juillet 2023. Portland, Oregon (États-Unis). <https://dldocs.mercycorps.org/SudanConflictFoodInsecurityKeyRisks.pdf>

Mercy Corps. 2023c. *Sudan crisis analysis humanitarian action within a war economy*. Portland, Oregon (États-Unis). <https://dldocs.mercycorps.org/SudanHumanitarianActionInWarEconomy.pdf>

Mercy Corps. 2023d. *Sudan's fragmented governance and implications for humanitarian actors*. Portland, Oregon (États-Unis). <https://dldocs.mercycorps.org/SudanFragmentedGovernanceImplications.pdf>

Michael, M. 2024. As famine looms in Sudan, the hungry eat soil and leaves. *Reuters*, 30 avril 2024. Londres. [Consulté le 23 mai 2024]. <https://www.reuters.com/investigates/special-report/sudan-politics-hunger-aid/>

MNF (Micronutrient Forum), PAM, ST4N (Standing Together for Nutrition) et UNICEF. 2024. *Global resilience report: Safeguarding the nutrition of vulnerable children, women, families and communities in the context of polycrisis*. Washington.

<https://www.unicef.org/media/156496/file/Global%20Resilience%20Report%202024.pdf>

OCHA (Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires). Non daté. *Gendered drivers, risks and impacts of food insecurity in the Sahel and the Horn of Africa*. Document de travail. Genève (Suisse) et New York (États-Unis). <https://www.unocha.org/publications/report/world/ocha-discussion-paper-gendered-drivers-risks-and-impacts-food-insecurity-sahel-and-horn-africa#:~:text=Despite%20women's%20major%20contributions%20to,vulnerability%20for%20women%20and%20girls>

OCHA. 2023. *Humanitarian needs overview and humanitarian response plan 2023 | Dashboard*. Genève (Suisse) et New York (États-Unis). <https://ochaopt.org/content/humanitarian-needs-overview-and-humanitarian-response-paln-2023-dashboard>

OCHA. 2024. Sudan situation report. *Dernière mise à jour: 27 juin 2024*.

https://reports.unocha.org/en/country/sudan/?gad_source=1&gclid=CjwKCAjwNi0BhA1EiwAWZaANJA4lG1LZGtQs7mjc-4MnCdM YbMX3GUXlqr7iSXobj5vDFEn9EeqWhoC3uEQAvD_BwE

- OMS (Organisation mondiale de la Santé).** 2024. *Children’s lives threatened by rising malnutrition in the Gaza Strip*. Genève (Suisse). [Consulté le 7 mai 2024]. www.who.int/news/item/19-02-2024-children-s-lives-threatened-by-rising-malnutrition-in-the-gaza-strip#:~:text=The%20rate%20of%2015.6%20percent,three%20months%20is%20unprecedented%20globally
- OMS, PAM et UNICEF.** 2024. Children’s lives threatened by rising malnutrition in the Gaza Strip. Dans: *OMS*. Genève (Suisse) [Consulté le 16 juillet 2024]. <https://www.who.int/news/item/19-02-2024-children-s-lives-threatened-by-rising-malnutrition-in-the-gaza-strip>
- ONU (Organisation des Nations Unies).** 1949. *Geneva convention relative to the protection of civilian persons in time of war of 12 August 1949*. Genève (Suisse), ONU. https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/atrocity-crimes/Doc.33_GC-IV-EN.pdf
- ONU.** 2024a. *Famine Review Committee: Gaza Strip, June 2024 – IPC’s third review report*. <https://www.un.org/unispal/document/ipc-famine-third-review-report-25jun24/>
- ONU.** 2024b. Gaza: ‘high time’ for ceasefire and hostage release, says Guterres. Dans: *News.UN*. [Consulté le 15 juillet 2024]. <https://news.un.org/en/story/2024/06/1150901>
- ONU.** 2024c. Continuing restrictions hamper humanitarian access inside Gaza. Dans: *News.UN*. [Consulté le 5 juin 2024]. <https://news.un.org/en/story/2024/06/1150636>
- OXFAM.** 2013. *Gender issues in conflict and humanitarian action*. Oxfam Humanitarian Policy Note. Novembre 2013. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/305870/hpn-gender-conflict-humanitarian-action-291113-en.pdf?sequence=1>
- PAM.** 2017. *At the root of exodus: food security, conflict and international migration*. Rome. <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000015358/download/>
- PAM.** 2022. *Comprehensive Food Security and Vulnerability Assessment (CFSVA) – Sudan*. Dans: *Reliefweb*. Rome. [Consulté le 16 juillet 2024]. <https://reliefweb.int/report/sudan/sudan-comprehensive-food-security-and-vulnerability-assessment-cfsva-summary-report-q1-2022-june-2022>
- PAM.** 2023. *Global report on food crises: Number of people facing acute food insecurity rose to 258 million in 58 countries in 2022*. Dans: *PAM*. [Consulté le 7 mai 2024]. <https://www.wfp.org/news/global-report-food-crises-number-people-facing-acute-food-insecurity-rose-258-million-58#:~:text=Acute%20food%20insecurity%20is%20when,or%20livelihoods%20in%20immediate%20danger>
- Papastavrou, S.** 2023. How hunger worsens gender inequality. Dans: *World Vision*. [Consulté le 23 mai 2024]. <https://www.worldvision.ca/stories/food/how-hunger-worsens-gender-inequality>
- Ramirez, D., et Haas, S. A.** 2022. Windows of vulnerability: consequences of exposure timing during the Dutch Hunger Winter. Dans: *Population and Development Review*, 48(4): 959-989.
- Réseau d’information sur la sécurité alimentaire et Réseau mondial contre les crises alimentaires.** 2024. *Global report on food crisis 2024*. Rome. <https://www.fsinplatform.org/grfc2024>
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale.** Rome, 17 juillet 1998. Également disponible sur: https://legal.un.org/icc/STATUTE/99_corr/cstatute.htm

Stop Ecocide Foundation. 2021. *Independent expert panel for the legal definition of ecocide commentary and core text June 2021.*

<https://static1.squarespace.com/static/5ca2608ab914493c64ef1f6d/t/60d1e6e604fae2201d03407f/1624368879048/SE+Foundation+Commentary+and+core+text+rev+6.pdf>

Thorne-Lyman, A. L., K. C., A., Manohar, S., Shrestha, B., Nonyane, B. A. S., Neupane, S., Bhandari, S., et al. 2018. Nutritional resilience in Nepal following the earthquake of 2015. *PLOS ONE*, 13(11): e0205438.

<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0205438>

Turan, G. 2021. Safe area theory and practice: security for civilians or creating new states of exception during humanitarian crises? Dans: *The Turkish Yearbook of International Relations*, 52: 37-60.

<https://dergipark.org.tr/en/download/article-file/2007203>

UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). 2017. *GAZA TEN YEARS LATER United Nations Country Team in the occupied Palestinian territory July 2017.* Paris.

https://unsc.unmissions.org/sites/default/files/gaza_10_years_later_-_11_july_2017.pdf

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). Non daté. *The Sudan Crisis: a children's crisis.* Dans: *UNICEF.* New York (États-Unis). [Consulté le 16 juillet 2024]. <https://www.unicef.org/sudan/sudan-crisis-childrens-crisis-0>

UNICEF. 2024. Maternal nutrition: Preventing malnutrition in pregnant and breastfeeding women. Dans: *UNICEF.* New York (États-Unis). [Consulté le 7 mai 2024].

<https://www.unicef.org/nutrition/maternal#:~:text=During%20pregnancy%2C%20poor%20diets%20lacking, and%20developmental%20delays%20for%20children>

UNSCO (Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient), Équipe de pays des Nations Unies. 2017. *Gaza ten years later United Nations Country Team in the occupied Palestinian territory July 2017.* https://unsc.unmissions.org/sites/default/files/gaza_10_years_later_-_11_july_2017.pdf

Vos, R., Elouafi, I., et Swinnen, J. 2024. Famine in Gaza, questions for research and preventive action. Dans: *Nature Food*, 5(5): 346-348. <https://doi.org/10.1038/s43016-024-00990-3>

Webb, P. 2021. The 2020 Nobel Peace Prize was awarded to a persisting vision of a world without famine, hunger or malnutrition. Dans: *American Journal of Clinical Nutrition*, 113 (2): 290-93.

<https://doi.org/10.1093/ajcn/nqaa355>.

Young, H., et Jaspars, S. 2009. *Review of nutrition and mortality indicators for the Integrated Food Security Phase Classification (IPC): reference levels and decision-making*, septembre 2009, p. 8.

<https://media.odi.org/documents/5636.pdf>

Ziegler, J. 2002. *Report by the Special Rapporteur on the right to food, submitted in accordance with Commission on Human Rights.* Commission des droits de l'homme, résolution 2001/25, E/CN.4/2002/58, Commission des droits de l'Homme des Nations Unies.

<https://www.refworld.org/reference/themreport/unchr/2002/en/34412>

